



OBSERVATOIRE DE LA FLORE SUD-ATLANTIQUE

Notice méthodologique Méthode d'inventaire floristique

Préambule

Dans le cadre de sa mission statutaire de « *connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage* », le CBN Sud-Atlantique met en œuvre ou accompagne la mise en œuvre de programmes d'inventaires de la flore sauvage. Ce document présente la méthode retenue pour réaliser ces inventaires.

Le respect des principes énoncés ici permet notamment de garantir la valorisation des données au sein de l'Observatoire de la Flore Sud-Atlantique.

Un bordereau d'inventaire est mis à disposition et permet de standardiser le recueil d'informations sur le terrain.

Quelques notions préliminaires :

- Une *donnée botanique* correspond à *strict minima* à 4 informations de base : un nom de taxon, une localisation (la plus précise possible), une date, un observateur.
- Un *relevé floristique* correspond au résultat d'observation d'un ou plusieurs taxons identifiés au même endroit, à la même date et par le(s) même(s) observateur(s). Le relevé floristique peut être réduit à une seule donnée (dans le cas du simple signalement d'une espèce remarquable par exemple).

Choix de l'aire du relevé

Lors de la réalisation du relevé sur le terrain, 3 principes de base doivent être respectés :

- **la surface du relevé doit être la plus réduite possible**, limitée à environ 1 ou 2 hectares pour un relevé surfacique, ou 200 mètres pour un relevé linéaire (au-delà, faire un nouveau relevé) ;
- le non chevauchement des limites de communes : un relevé ne doit pas être à cheval sur 2 communes par exemple ;
- l'homogénéité stationnelle : il est vivement souhaitable qu'un relevé ne chevauche pas plusieurs formations végétales très différentes.

Les relevés dont la surface est nettement supérieure à 1 hectare restent exploitables dans certaines limites. Mais plus cette surface est importante, plus les possibilités d'exploitation cartographique et l'intérêt même de cette exploitation diminuent (perte de précision de l'information et augmentation du risque que le relevé se trouve à cheval entre plusieurs mailles en cas d'exploitation cartographique).

Si un inventaire doit être fait sur un site de surface importante, plutôt que de faire un seul relevé sur une grande zone, il est vivement recommandé de multiplier le nombre de relevés précisément géolocalisés, quitte à agréger dans un second temps les informations qu'ils contiennent pour produire la liste totale.

Dans le cas où la limite communale se situe au niveau d'un cours d'eau, il est nécessaire de bien distinguer les 2 rives dans 2 bordereaux distincts, en prenant comme limite la partie médiane du cours d'eau.

Localisation du relevé

La précision de la localisation est essentielle.

Deux types de géoréférencement sont possibles : pointage au GPS et pointage sur carte. Des informations complémentaires pourront également être détaillées textuellement dans la rubrique "Précisions localisation" du bordereau.

Pointage au GPS

Le pointage GPS est idéal du fait de son haut niveau de précision, notamment dans les secteurs où le repérage sur carte est difficile. Il est également plus facile, plus rapide et plus sûr à intégrer informatiquement. La surface du relevé sera consignée sur le bordereau d'inventaire.

Il est cependant souvent utile de l'accompagner d'une représentation cartographique sur un fond de carte où l'on pourra dessiner précisément l'aire du relevé, les zones prospectées et les chemins d'accès.

Le système de projection adopté est le système classique UTM WGS 84. Il est recommandé de noter les coordonnées au format latitude/longitude ou UTM MGRS (pour d'autres formats, contacter le CBN).

Pointage sur carte

Cette localisation peut se faire sur des extraits photocopiés ou scannés de carte IGN au 1:25 000, ou sur des photographies aériennes.

Ce type de localisation est très utile en ce qu'elle permet de circonscrire précisément la zone qui a effectivement fait l'objet du relevé floristique.

La localisation de chaque pointage doit comprendre le numéro du relevé, le contour de l'aire du relevé très précisément délimité ou la localisation précise d'un pointage ainsi que si possible le chemin d'accès (et/ou le chemin parcouru) en pointillé.

Dans le cas de prospections strictement ciblées sur certaines espèces, il est recommandé d'indiquer également la zone prospectée où la plante recherchée n'a pas été observée ("données négatives").



